

Pascal BUCHET

Maire de Fontenay-aux-Roses,
Conseiller général des Hauts-de-Seine

Monsieur Patrick DEVEDJIAN
Président
Conseil Général des Hauts de Seine
2-16 boulevard Soufflot
92015 NANTERRE Cedex

Fontenay-aux-Roses, le 24 juin 2010

Monsieur le Président,

Avec les lois de décentralisation, de nouvelles compétences obligatoires ont été transférées de l'Etat au Département des Hauts-de-Seine.

Si une gestion plus locale de ces missions est d'évidence une bonne chose pour la population altoséquanaise qui a besoin d'avoir accès à ses services au plus près de chez elle, il apparaît cependant que les moyens financiers qui y sont liés ne sont pas suffisamment compensés contrairement aux principes constitutionnels, faisant peser un supplément de charges sur le budget de notre collectivité territoriale, notamment dans le cadre de ses missions obligatoires d'action sociale (APA, RSA, PCH).

Ainsi, d'après l'Association des Départements de France (ADF), le déficit de compensation des prestations sociales des départements au titre de l'année 2009 s'élèverait à plus de 4 milliards d'euros pour l'ensemble de la France.

Pour les Hauts-de-Seine, outre le manque de compensation des dispositifs d'action sociale (APA, RSA, PCH) dont les bénéficiaires sont plus nombreux sous l'effet du chômage et du vieillissement de la population, notre Département souffre également d'un manque de compensation pour le personnel départemental palliant aux postes non pourvus par l'Etat au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). De même, le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges au Département, nécessite conséquemment des recrutements au sein du service départemental des Ressources humaines afin de gérer la carrière de ces agents. Là encore, les moyens financiers ne suivent pas ce qui d'ailleurs conduit le Conseil Général à ne pas assurer correctement ses missions légales, notamment pour les personnes handicapées.

Aussi, je vous demande d'engager un recours contre l'Etat aux fins d'indemnisation pour compenser les préjudices ci-dessus décrits. En cas de rejet de votre part de cette demande et soucieux de l'intérêt des contribuables altoséquanais, je me verrais contraint de saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour lui demander l'autorisation d'agir au nom du Département. J'espère sincèrement ne pas avoir à agir par carence de l'actuel exécutif départemental.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Pascal BUCHET
Maire de Fontenay-aux-Roses
Conseiller général des Hauts-de-Seine